



Droit de succession, retard, handicap ...

Par JeremyN

Aujourd'hui, cela fait presque 6 mois que ma grand-mère est décédée.

Mon frère d'un côté, hérité comme moi par notre père et mon oncle de l'autre, me sont très hostils.

Le notaire a été choisi par mon oncle, hérité le plus légitime et depuis, il ne donne plus de nouvelles.

Comme je m'occupais de ma grand-mère, j'ai possiblement récupéré à droite à gauche des documents, papiers, testaments ... quelle m'aurait donné durant ces dernières années où que j'aurais récupéré durant ces 3 années d'Alzheimer avec les différentes démarches administratives et médicales.

Cela faisant bientôt 6 mois, mon frère m'a fait entendre que par mon inaction nous allions payer des frais et majorations chaque mois ! Il fait reposer cette responsabilité sur moi, la notaire ne répondant pas vraiment, dans l'attente de documents de quelques parties de la famille, je suis en quelque sorte le seul à qui il incombe d'apporter des documents, malgré que je ne sois pas le seul à avoir accès à l'appartement de ma grand-mère, mais bref.

D'abord merci à tout ceux qui ont lu jusqu'à là. J'ai bien conscience que mon incapacité à agir sera difficile à comprendre pour certains.

J'espère néanmoins que vous pourrez m'apporter quelque aide que ce soit sur ce sujet.

Il n'y a finalement pas de questions spécifiques mais plusieurs interrogations. Puis-je faire valoir mon abattement pour handicap qui m'a très probablement empêché d'accéder aux études et aux parcours professionnels souhaités si ce handicap est en cours de diagnostic et qu'à terme ce diagnostic révèle un handicap que j'aurais depuis mon enfance, de manière rétroactive ou en demandant à mon psychiatre une lettre ? Puis-je faire décaler le paiement des droits de succession maintenant que je vais mieux et suis prêt à rapidement fournir le plus de documents possible à ma notaire ? Comment puis-je payer les Droits de succession étant au RSA sans aucuns placements. J'ai fait une simulation et mes droits seraient de 33000?.

Bien entendu, toutes les réponses qu'il y a sur les services publics, je les ai trouvées. Mais si vous aviez des conseils supplémentaires à me partager, je vous en serais vraiment reconnaissant.

Merci à vous.

Jérémy N.

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas bien le rapport entre le fait que vous ayez possiblement les papiers attendus pour traiter la succession et le fait de demander un abattement non pas pour handicap mais pour prouver qu'un handicap avéré vous a privé d'une rentabilité professionnelle normale .

Autant vous dire qu'être juste en cours de diagnostic sans qu'aucun handicap soit reconnu par la MDPH au jour du décès, et en étant dans l'impossibilité de prouver un lien de causalité (notification de la MDPH vous notifiant que vous ne pouvez pas travailler en milieu ordinaire depuis un moment) a peu de chance d'aboutir ...

[url=https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3369-PGP.html/identifiant%3DBOI-ENR-DMTG-10-50-20-20130121]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3369-PGP.html/identifiant%3DBOI-ENR-DMTG-10-50-20-20130121[/url]

Outre les précisions apportées par la doctrine administrative (BOI-ENR-DMTG-10-50-20 § 130 et suivants), il convient

de signaler que l'article 294 de l'annexe II au CGI reconnaît le bénéfice de l'abattement à toute personne justifiant d'une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) la classant dans la catégorie correspondant aux handicaps graves ou la déclarant relever soit d'une entreprise adaptée définie à l'article L. 5213-13 du code du travail, soit d'un établissement ou service d'aide par le travail défini à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles.

[url=Comment puis-je payer les Droits de succession étant au RSA sans aucuns placements. J'ai fait une simulation et mes droits seraient de 33000?.]Comment puis-je payer les Droits de succession étant au RSA sans aucuns placements. J'ai fait une simulation et mes droits seraient de 33000?.[/url]

Ben si vous avez 33000 de frais de succession, c'est que vous avez nécessairement reçu plus en actif que 33000e .

Par JeremyN

Merci pour vos réponses !

Il n'y a pas de lien direct entre c'est 2 problèmes. Cela me semble bizarre qu'on puisse mettre toutes la responsabilité sur moi et que la notaire ne puisse pas avancer toute seule sur le dossier. J'ai eu une personne du service des impôts ce matin qui m'a confirmé ce doute et ma renvoyer vers un service adapté pour que je puisse leur parler de la situation et peut-être avoir un délai à titre gracieux.

Pour la situation de handicap, je suis d'accord. C'est en repartant avec ma mère récemment que j'ai entendu parlé de cet abattement. Jusqu'à la je n'ai jamais été voir de spécialistes car j'ai toujours pensé que ce type de handicap n'existait pas vraiment et que je pouvais de moi même m'en sortir. J'ai eu peur qu'être reconnu handicapé donné encore plus d'ampleur à mon problème et me coincé dans cette étiquette. Mais effectivement les décès de mes proches ont réveillé mon mal être et j'ai pris conscience que durant tout ce temps j'aurais dû me faire aider.

Je vous remercie dans tout les cas pour votre réponse.

Au sujet des 33000?. C'est l'estimation que j'ai fait approximativement avec l'outil de simulation du service public. Mais actuellement, l'acte de notoriété étant figé et non signé je n'ai rien touché. Notamment parce que ce ne sont pas des actifs mais des appartements dont été propriétaire m'a grand-mère. Comme pour la succession de mon père qui avait juste un studio et dont l'acte de notoriété n'est toujours pas signé, bloqué principalement par mon oncle, je crains que le temps de transmettre tous les papiers et d'arriver à ce que tout les parties signent l'acte de notoriété et e suite de s'accorder sur les ventes (ma cousine est d'ailleurs pour l'instant en usufruit d'un des studio), cela prenne beaucoup de temps, peut-être en années au vue du temps déjà passé pour le dossier de mon père qui est bien moins problématique. Si vous avez d'autres suggestions ou conseils, n'hésitez pas et merci encore pour cette réponse, je tacherais d'en faire bon usage.

JeremyN